

**PROCÈS VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SAUVE MAJEURE
EN DATE DU 26 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt six février, le Conseil Municipal de la SAUVE MAJEURE s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Alain BOIZARD, Maire.

Date de convocation : 13/02/2015

Date d'affichage : 13/02/2015

Etaient présents : Alain BOIZARD, Jacques BORDE, Annie BRAGATTO, Francis LAFON, Marie-Christine SOLAIRE, Eric BIROT, Liliane BAILLOUX, Lionel COIRIER, Sylvie COUCHAUX, Christophe CHAPELLE, Stéphane LAMOTHE, Aurélie LATORSE, Jérôme ZAROS.

Absents excusés :

Aurore CARARON a donné procuration à Nicole MARTIN.

Jacques BORDE est élu secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a adopté sans observation le procès Verbal de la séance du 15 janvier 2015.

N° D.2015.02.06 Modification des statuts de la Communauté de Communes du Créonnais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a délibéré favorablement sur la modification des statuts de la CdC du Créonnais au cours de sa séance du 27 janvier 2015 (délibération n°01.01.15).

Conformément aux articles L 5211-17 et L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les modifications statutaires d'une communauté de communes sont décidées par délibérations concordantes du conseil de communauté et de deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de la CdC ou de la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Madame le Maire, Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur la modification des statuts de la CdC proposée.

Vu le CGCT et notamment les articles L 5211-17 et L5211-5,

Vu l'extrait de délibération du Conseil Communautaire n°01.01.15 en date du 27 janvier 2015

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DONNE un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Créonnais.

Le projet de statuts de la Communauté de Communes du Créonnais sera annexé à la délibération.

N° D.2015.02.07 Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de La Sauve Majeure rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de La Sauve Majeure estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de La Sauve Majeure soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Questions diverses :

- Jeux de l'école :

Nicole MARTIN informe les membres du conseil que compte tenu de l'achat d'un certain nombre de jeux de motricité pour les maternels, il a été décidé de supprimer un jeu (le tourniquet) du projet de l'aire de jeux prévue pour les maternels pour rentrer dans le budget. Le projet de l'aire de jeux sera présenté au prochain conseil d'école et les parents d'élèves seront consultés pour son emplacement. Elle annonce que par décret du 3 novembre 2014, le mercredi après midi devient un temps périscolaire. Aurélie LATORSE précise que la CDC du Créonnais a pris en compte cette décision dans la modification de ses statuts : elle devient donc compétente dans la gestion du temps périscolaire les mercredis après midi.

- Extension du cimetière :

Alain BOIZARD rappelle que le cimetière a été prévu sur un plan d'ensemble mais toute la zone n'avait pas été bornée. Il s'agira donc pour procéder à son extension de faire border l'espace restant à utiliser. Une demande de devis a été envoyée à un géomètre expert.

- La poste :

Alain BOIZARD évoque la problématique de La Poste. La Direction a décidé de fermer un jour supplémentaire en 2015. La volonté de La Poste serait que la commune de La Sauve mette en place une agence postale or la commune n'en a pas le temps ni les moyens. Il souhaiterait faire un courrier dans ce sens à la Direction.

- Diagnostic jeunesse :

Marie-Christine SOLAIRE informe les conseillers que la CDC du Créonnais a transmis un questionnaire en direction des jeunes aux communes. Retour souhaité au 15 mars 2015.

- Recensement de la population 2015:

Alain BOIZARD annonce que le résultat du recensement fait état de 1485 habitants, nombre auquel il faut ajouter la population comptée à part et la communauté de la MFR ce qui ferait au total environ 1545 habitants.

- Bus Mercedes :

Jacques BORDE informe le conseil que le bus Mercedes qui était utilisé pour le transport scolaire n'est plus aux normes compte tenu de l'espacement entre les sièges. Il compte 127 000 km et est estimé à la vente à 4 000/ 5 000€.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21H30.